



Pollutions... Evacuations... Personnels sensibilisés La recherche médicale en souffrance

Dès septembre 2006, les personnels de l'ensemble du rez-de-jardin du PT1 (INSERM, CNRS, CHU, Université) ont signalé des odeurs suggérant la présence de formol. Depuis, près de la moitié de cette unité (92 salariés sur 180) a consigné dans le registre hygiène et sécurité des symptômes tels que : *rhinites à répétition, brûlures de la bouche, troubles digestifs, nausées, insomnies, migraines, vertiges...* Finalement, une vingtaine de déclarations d'accident du travail a été effectuée, une vingtaine de personnes ne peut plus travailler dans les locaux, plusieurs travaillent en alternance entre leur domicile et l'unité.

Il est à noter que des personnels des laboratoires du RCH du PT1 du CHU ont ressenti certains de ces symptômes.

En juin 2007, cinq agents ont été vus par un expert en toxicologie ; diagnostic : *troubles dus à une exposition à une ou plusieurs substances dangereuses, exclusivement liés aux conditions d'exercice des fonctions des agents dans ces laboratoires*. L'expert a évalué leur IPP entre 9 à 10%.

Comment en est-on arrivé là?

Les premiers personnels touchés furent des femmes. Autant dire que leur souffrance a été largement minimisée, voire déniée. Après l'évacuation en janvier 2007, les élu(e)s CGT aux Comités Hygiène et Sécurité des tutelles ont commencé à poser des questions. L'unité est gérée par l'INSERM, responsable des conditions d'utilisation des locaux, et hébergée dans des locaux du CHU, responsable de l'entretien du bâtiment.

A la suite **du premier pic de pollution**, une première expertise initiale a fait état de la défaillance du système de ventilation qui n'avait pas été contrôlé ni nettoyé depuis la construction du bâtiment en 1990 ! Il pointait aussi l'inefficacité de l'évacuation des émanations issues d'un automate utilisant en autres du formol, du toluène et du xylène. Des travaux de nettoyage et d'isolement de l'automate ont été enfin entrepris. Les malaises ont persisté sinon empiré.

18 octobre 2007: nouveau pic de pollution, nouvelle évacuation. Et on "découvre" que le sol ressemble à « du gruyère » et permet donc aux émanations provenant des cuves à effluents de circuler dans l'unité. Des travaux en urgence sont à nouveau effectués.

Les personnels sont toujours malades. La Direction du CHU ainsi que celles des tutelles invoquent les mesures de contrôle de la qualité de l'air qui n'ont rien révélé « d'anormal ». Des travaux ont été faits...« donc circulez !... ». Pourquoi faire des travaux de mise en conformité précipitamment puisque l'unité doit emménager fin 2008 dans un autre bâtiment actuellement en construction ? Ces arguments sont largement évoqués par les tutelles afin d'inciter les personnels à continuer à travailler dans les locaux malgré leurs malaises. Encore la mesquinerie des petites économies d'argent ?

L'état du bâtiment ne peut être le seul incriminé dans les problèmes de santé des personnels. La pression sur la production scientifique des équipes est très forte. Ralentir le déroulement des expériences retarde les contrats signés par les chercheurs. Dans l'immense majorité des unités INSERM, la formation et la charge de travail que représentent les fonctions de correspondant hygiène et sécurité n'est reconnue ni par la direction de l'organisme ni par les directeurs d'unité. L'unité *ex 601* ne déroge pas à cette "loi". A sa création en **janvier 2004**, le rapport de visite effectué par le médecin de prévention signalait déjà une soixantaine de points à revoir dont une grande partie ne sont pas tous résolus à ce jour : ventilation défectueuse, état dégradé des sols et des murs, stockage inadéquat des produits de laboratoire et des archives.

2008: ce laboratoire (*ex 601*) vient d'être reconnu centre de recherche en cancérologie par l'INSERM. Il n'était donc pas question de révéler des « soucis d'intendance » ni de diminuer la production scientifique des équipes. Voilà comment un laboratoire de recherche médicale, réputé d'excellence scientifique, hébergé dans un CHU qui réclame le titre « fort chercheur », *oublie* la santé et la sécurité de ses personnels, des doctorants, des étudiants...

La pression s'exerce avant tout sur la main d'œuvre taillable et corvéable à merci que sont les étudiants, les thésards et les très nombreux CDD. Peu d'entre eux ont osé faire une déclaration d'accident du travail et/ou exercer leur droit de retrait. Depuis janvier 2008, la Direction de l'unité en accord avec l'Administratrice déléguée régionale de l'Inserm demande aux étudiants en M2 de signer une attestation indiquant qu'ils acceptent d'effectuer leur stage dans l'unité en toute connaissance des problèmes de santé existant. (procédé illégal sans valeur juridique !). Les contractuels sont « remerciés » à la fin de leur contrat sans autre formalité. Pourront-ils continuer à exercer leur métier alors qu'ils présentent des symptômes d'intolérance aux produits chimiques ?

Les représentants CGT aux CHS ont alerté à plusieurs reprises, **depuis plus d'un an déjà**, les 4 tutelles dont dépendent les personnels. Ils ont aussi alerté le Maire de Nantes (président du conseil d'administration du CHU) et ont fait un signalement au Procureur de la République le 21 décembre 2007 puisque leurs alertes n'étaient pas entendues. Nos interventions ont quand même abouti à ce que :

- 1- les tutelles sollicitent la CIRE (organisme dépendant de l'Institut de la Veille Sanitaire de la région) pour effectuer une enquête épidémiologique (en cours)
- 2- que les personnels aient un suivi médical renforcé, nous voulions le même suivi pour tous ; dans les faits, il dépend de chaque structure ;
- 3- qu'un audit du bâtiment soit engagé courant 2008 (en cours) ;
- 4- les laboratoires devaient revoir sérieusement leurs pratiques et leurs conditions de sécurité (fait).

La CGT et les personnels attendent la restitution des enquêtes.

Cependant cela ne pourra suffire. **Les personnels qui continuent à travailler dans tous les locaux du PT1 doivent être protégés** en attendant la livraison du nouveau bâtiment prévue en septembre 2008 (nul ne sait si ces délais seront respectés). Aucune adaptation des locaux n'est prévue pour les personnels maintenant sensibilisés aux produits chimiques. Cela rend d'autant plus nécessaire que soient engagés rapidement les travaux de mise en conformité indiqués dans le rapport de 2004, les expertises de janvier 2007 et de la CRAM d'octobre 2007.

NOUS REDEMANDONS aux employeurs d'assumer les conséquences de leurs négligences et de reconnaître les préjudices subis par toutes les personnes malades titulaires, étudiants et contractuels. Ceux-ci doivent obtenir reconnaissance et réparation, entre autres par des reclassements professionnels.

La vocation de ces structures de recherche est de faire progresser la Santé. Faites des publications (à facteur d'impact élevé !), décrochez des contrats, établissez des brevets, contribuez à la renommée de la recherche française. MAIS, SOUFFREZ ET TAISEZ-VOUS ! La recherche médicale à tout prix au détriment de la santé des chercheurs, des administratifs, des ingénieurs et techniciens, des étudiants : UN COMBLE !

Les problèmes auraient dû être résolus depuis longtemps par la fermeture de ces labos. Mais aucune structure n'a été capable de prendre cette responsabilité, « car il aurait fallu relocaliser l'ensemble des équipes » !

Des émanations ont été à nouveau ressenties les 4 et 18 mars dernier. Va-t-il falloir attendre des conséquences irréversibles pour la vie des personnes qui travaillent et ont travaillé dans ces locaux ? Les « expériences » de l'amiante et du sang contaminé n'ont-elles pas été assez lourdes humainement et financièrement ?

En tant qu'organisation syndicale de salariés, la CGT fera tout pour que la santé et les droits des personnels concernés soient préservés et les accompagnera tous.

N'hésitez pas à contacter les représentants CGT aux CHS et CHSCT :
Lise CARON au 02 40 08 78 98 - CNRS
Marie-Claude GARRO au 02 40 14 14 73 - Université
Marie-Béatrice TAUNAY au 02 40 08 45 21 - CHU